

« Aller à l'école, c'est une obligation »

ÉDUCATION Le président de la République, qui participait, hier dans les Yvelines, à une table ronde consacrée à l'absentéisme scolaire, a salué les résultats de la loi Ciotti

L'éducation sera sans doute l'un des thèmes centraux de la future campagne, et Nicolas Sarkozy a bien l'intention de ne pas se laisser distancer sur la question. Il l'a une nouvelle fois montré hier matin, en participant à une table ronde sur l'absentéisme scolaire organisée à Plaisir (Yvelines), en compagnie du ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel et du député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti. Le président de la République ne s'est d'ailleurs pas fait prier pour dire tout le bien qu'il pensait de la loi déposée par le parlementaire azuréen : « cette loi est une bonne loi, et elle a fait chuter l'absentéisme scolaire »

Le sujet inspire visiblement Nicolas Sarkozy, qui a livré devant un parterre de fonctionnaires de l'Éducation nationale un message clair à destination des élèves.

Un nouveau système de sanction à l'étude

« L'absentéisme est un drame parce que l'élève qui s'y livre n'a aucune chance de s'en sortir. Aller à l'école ce n'est pas un choix : c'est une obligation ! », a martelé le chef de l'État, qui a aussi eu un mot pour les parents. « C'est une chose de ne pas arriver à maîtriser un adolescent. C'est difficile d'éduquer. Mais c'en est une autre que de ne pas appeler à l'aide ! »



Nicolas Sarkozy, entouré de Luc Chatel et d'Eric Ciotti, répond à l'interview d'une collégienne à Plaisir (Yvelines).

(Photo Philippe Wojazer/Reuters)

Fort des chiffres relatifs à la mise en œuvre de la loi « Ciotti » (lire par ailleurs), il a ensuite raillé « les polémiques ridicules, déplacées et complices » qui avaient selon lui accompagné la loi dans ses premiers pas. « Le simple fait d'envoyer une lettre à des parents dont les enfants avaient raté quatre demi-journées en un mois a permis le retour à l'école de 22 000 élèves. Et ça ne valait pas la peine de mettre cette loi en œuvre ? », a questionné le président. Dans la foulée, Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il réfléchissait avec Luc Chatel à un nouveau système de sanction dans l'école. « Punir

l'absentéisme d'une exclusion temporaire est une idée assez étrange, s'est-il amusé. Nous allons apporter une réponse qui me semble bien mieux adaptée que le système actuel en sanctionnant les élèves par le biais de travaux d'intérêt général, pour que la sanction ait un aspect pédagogique ». Surprise dans la salle et sourire au coin des lèvres d'Eric Ciotti, qui n'aura pas eu le temps de s'exprimer tant le président de la République a monopolisé la parole, mais à qui semble-t-il apprécié la suggestion.

SAMUEL RIBOT
Agence de Presse GHM

INTERVIEW EXPRESS

Eric Ciotti : « Cette loi donne des résultats »

Le député de la première circonscription des A.-M est satisfait des résultats de sa loi contre l'absentéisme scolaire. Il rappelle toutefois que la suspension des allocations doit rester « une arme de dissuasion ».

Six mois après sa mise en œuvre, quel regard portez-vous sur le bilan de la loi de lutte contre l'absentéisme ?

La loi est véritablement entrée en vigueur depuis fin janvier et on constate qu'elle est appliquée, contrairement à ce que certains syndicats ou parlementaires socialistes prétendaient à l'époque de son instauration.

Que donnent ces premiers chiffres dans le détail ?

Dans un premier temps, 29 917 avertissements ont été adressés aux familles dont les enfants avaient été absents plus de quatre demi-journées dans le mois. Quand on passe au second avertissement, le chiffre tombe à 6 280. Le simple fait d'avoir rappelé les droits et les devoirs de chaque famille a donc permis le retour de plus

de 23 600 enfants à l'école. Il s'agit maintenant de traiter les 6 280 restants, ce qui peut conduire à la suspension du versement des allocations familiales. C'est ce qui a été fait pour 51 cas à ce jour, 147 autres demandes de suspension étant en cours de traitement. Mais je veux rappeler que ces allocations seront reversées, avec effet rétroactif, dès que l'élève aura repris le chemin de l'école. La suspension des allocations familiales doit rester une arme de dissuasion, à utiliser donc le moins possible.

Cette loi est-elle suffisante pour réintégrer les élèves en difficulté ?

Les causes de l'absentéisme sont multiples. Il y a bien sûr des facteurs sociaux qui peuvent entrer en compte, mais bien souvent, c'est parce que le lien entre l'école, l'élève et les parents est un peu distendu que l'on arrive à ces situations. Le fait de responsabiliser les parents, dans beaucoup de cas, est une réponse qui va être suffisante.